

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme
Amélie Bry - abry@abilways.com

Renseignements inscriptions

IFE by Abilways
Rue de la Science, 4 - 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - Fax : +32 (0)2 534 89 81
infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

450 € HT

Formation éligible au cofinancement

Ce prix comprend les rafraîchissements et la documentation de la formation. Vous pouvez payer, en indiquant nom du participant, par virement à notre banque-BGLBNP Paribas IBAN : LU24 0080 2485 2343 0000 - Code BIC : BGLLUULL, au nom d'IFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe ABILWAYS IFE est agréé par la Région de Bruxelles-Capitale et est inscrit au registre des associations d'utilité sociale de la Région de Bruxelles-Capitale. IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de votre fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebenelux.lu. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'opposition, de rectification, d'effacement et d'intervention des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse : correction@ifebelux.com ou par téléphone au +32 2333 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante: -41, rue de la Science - 1000 Bruxelles.

Du concept de l'encadré de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Date et lieu de la formation

Matinée du jeudi 28 février 2019 - Luxembourg

Le lieu de la formation vous sera précisé sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

© Fotolia



Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS



BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "ACTUALITÉS EN DROIT DES SOCIÉTÉS" (code 26402A) le jeudi 28 février 2019 (matinée)

Nom et prénom _____
E-mail* _____
Fonction _____ Société _____
N° TVA _____ Secteur d'activité _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél _____ Fax _____
N° de GSM _____
Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

**Indispensable pour vous adresser votre convocation*

26402A VDB

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MATINÉE DU JEUDI 28 FÉVRIER 2019
LUXEMBOURG



ACTUALITÉS EN DROIT DES SOCIÉTÉS : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, GROUPES DE SOCIÉTÉS, VIE COURANTE D'UNE SOCIÉTÉ

Quelles sont les nouveautés qui impacteront vos pratiques ?



www.ifebenelux.lu

**Amélie Bry**

Conference Manager
abry@abilways.com

- Quelles précautions prendre en matière d'assemblées générales ?
- Quel est le bilan de l'actualité du droit des sociétés 2018 et des nouvelles perspectives pour 2019 ?
- Quelles sont les bonnes pratiques en matière de groupes de sociétés ?

POUR QUI ?

- Fiduciaires
- Domiciliataires
- Responsables juridiques, responsables administratifs, financiers et fiscaux
- Avocats spécialisés, conseils, consultants
- Juristes d'entreprise
- Experts-comptables, comptables
- Actionnaires
- CEO, top managers
- Présidents, directeurs généraux
- Membres du conseil d'administration
- Dirigeants d'entreprises, gérants
- Responsables cessions, fusion-acquisition

POURQUOI ?

- Mise à jour des connaissances en fonction de la législation et de l'actualité jurisprudentielle
- Analyse des bonnes pratiques pour les domiciliataires, experts-comptables, juristes

COMMENT ?

- Des exposés pratiques par des praticiens de la matière
- Des intervalles réservés aux questions
- Un support détaillé remis aux participants en début de séminaire
- Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à abry@abilways.com

MATINÉE DU JEUDI 28 FÉVRIER 2019

MATINÉE ANIMÉE PAR : **Laurence JACQUES** et **Denis VAN DEN BULKE**
Avocat au Barreau de Bruxelles et Luxembourg, **PARTNERS VANDENBULKE**

8h45 Accueil

9h00 Introduction du président de séance

Laurence JACQUES


9h15  Pratique d'expert

Quelles sont les bonnes pratiques en matière d'assemblées ?

- Conseils d'administration : quelles actualités en matière de convocations, délibérations, procès-verbaux ? Visio conference et autres moyens...
- Assemblées générales : convocations, ordre du jour, rapports, droit de communication et d'information des actionnaires, des tiers...
- Comment organiser le vote à distance ?
- Illustrations pratiques : les informations données comme confidentielles par le Président. Comment gérer les cas difficiles ? (Conflits d'actionnaires, retards d'un membre du CA...)
- Quelles sont les nouvelles modalités de publication et d'approbation des comptes annuels à partir de janvier 2019 ?

10h00

Quelle corporate governance dans un groupe de sociétés ?

- Quelles sont les bonnes pratiques en tant qu'administrateur ?
- *Quid* du financement intragroupe : quels sont les points de vigilance ?
-  **Case study** : investissement à l'étranger, quelles sont les bonnes questions à se poser ?

- Quelles sont les risques de la société fille par rapport à la société-mère, société sœur ?
- Quels sont les bons conseils ?

10h45 Café-networking

11h00

Revue de la jurisprudence européenne et luxembourgeoise en droit des sociétés

- Quelles sont les dernières avancées portant sur la responsabilité des fiduciaires ? De l'expert-comptable ? Du juriste ?
- Quelles précautions en matière de secret des affaires ?

11h30

Liquidation et dissolution de sociétés : quelles sont les étapes clés à ne pas manquer ?

- Réflexion sur les opérations de liquidation
- Quelles sont les bonnes pratiques ?
- Comment gérer les créanciers ?
- Quels sont les écueils à éviter ?
- Dans quels cas la responsabilité pénale et civile du liquidateur peut-elle être mise en cause ?
- Faillite *versus* liquidation : quelles sont les limites ?

Laurence Jacques et / ou Denis Van den Bulke

12h15 Session de Q/R

12h30 Clôture de conférence